

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.123

L'An Deux Mille Deux, le 30 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

23 AOUT 2002

DATE D'AFFICHAGE

23 AOUT 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, DENIS, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes CROUE, DACOSTA, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme JOLY, Melle LABEYRIE, M. LIBOUBAN, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOISNARD représenté par Mme MONTRON
M. CHABANEAU représenté par M. LE GUEUT
Mme COURTIN représentée par Mme CROUE
Mme DOUMECQ représentée par M. BOURGEOIS
Melle ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
Melle TURPIN représentée par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Mlle LABEYRIE a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : RENOVATION DE LA FACADE DE VERTHAMON : DEMANDE DE SUBVENTION

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 12 août 2002, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'aménagement de la façade de VERTHAMON.

Dans le cadre de la politique de maintien et de développement du littoral, la Ville pourrait obtenir des aides financières de la part de la Région notamment, et du Département.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé du RAPPORTEUR,

- Considérant que des aides ou subventions pourraient être obtenues dans la cadre d'une politique de maintien et de développement du littoral de la part de la Région et du Département,

- Considérant que la rénovation de la façade de VERTHAMON entre dans le cadre de cette politique,

- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter de la part du Conseil Régional et du Conseil Général une aide financière sous forme de subvention dans le cadre de la rénovation de la façade de VERTHAMON,

- d'autoriser M. Le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tous documents se rapportant à la présente demande.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 septembre 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,**

A. LARRAIN